



Commune de Bayenhem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 21 octobre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Étaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE Adjoint au Maire, MM Sylvain IKET, Michel BRAME Conseillers Municipaux, Mesdames Hélène RIGOBERT, Jennifer DELTOMBE conseillères municipales la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Stéphanie DORLENCOURT et Dorianne DUBOCQUET, MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents

M. Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du deux septembre deux mil vingt-cinq propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du deux septembre deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 35 minutes

Délibération 25 11 24

TARIFS 2026

en Euro

	2025	2026
<u>CIMETIERE</u>		
Concession 3 m ²	100.00	100.00
Taxe d'exhumation	25.00	25.00
Columbarium 1 case pour 25 ans	650.00	650.00
Taxe d'ouverture	50.00	50.00
Droit de retrait anticipé	50.00	50.00
Taxe de dispersion	50.00	50.00
<u>APPARTEMENTS et MAISON DE SANTE</u>	Augmentation suivant l'indice de la construction Et ILAT pour maison de santé	
<u>TONNELLES</u>		2026
Particuliers bayenghémois :	35 € livrée	35 € livrée
Cauton par tonnelle	500.00 €	500.00 €
<u>Particuliers Communes extérieures</u>	60 € par tonnelle et par we	60 € par tonnelle et par we
<u>CHAPITEAU</u>		

<u>Particuliers Bayenghémois</u>	100.00€ et livré	100.00€ et livré
Cautiion	1 000.00 €	1 000.00 €
<u>Particuliers Communes extérieures</u>	200.00€	200.00€
<u>Rémunérations des animateurs</u>	Salaires bruts journalier	2026
Directeur BAFD	75.00	75.00
Directeur adjoint	60.00	60.00
Animateur diplômé	45.00	45.00
Animateur stagiaire	40.00	40.00
Animateur non diplômé	35.00	35.00
Indemnité de nuitée (camping)	5.50	7.00
<u>Frais de scolarité (par année scolaire)</u>	2024/2025	2025/2026
Communes extérieures	700.00 €	750

Restauration scolaire <u>1^{er} janvier 2026</u>		
Libellé	2025	2026
Bayenghémois		
1 ^{er} enfant	3.60	3.70
A partir du 2 ^{ème}	3.10	3.20
Adulte	6.10	6.20
Enfants des communes extérieures	4.10	4.20

5 €uros de pénalités pour non présentation de ticket

10 €uro de pénalités seront appliquées pour tout dossier d'inscription pas rendu dans les délais et 5 € de pénalités par pièce justificative non transmise dans les délais

<u>GARDERIE 2025 :</u>		<u>GARDERIE au 1^{er} janvier 2026</u>
Bayenghémois	1.80€ de l'heure	2.00€ de l'heure
Extérieurs	2.200 € de l'heure	2.50 € de l'heure
	6.00 €	7.00 €
Pénalité en cas de dépassement	+15.00 € au prorata du temps facturé par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé €	+15.00 € au prorata du temps facturé par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé €

CLSH

Bayenghémois 2025 -tarifs par semaine hors été

Nbre d'enfants inscrits	QF <= 1067.00 €		QF > 1067 €	
1er enfant	40.00	8.00	45.00	9.00
2ème enfant	39.00	7.80	44.00	8.80
3ème enfant et +	38.00	7.60	43.00	8.60

Extérieurs 2025 -tarifs par semaine hors été

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067 €	
1er enfant	47.00	9.40	52.00	10.40
2ème enfant	46.00	9.20	51.00	10.20
3ème enfant et +	45.00	9.00	50.00	10.00

2025 Garderie CLSH : forfait semaine 5.50 € par enfant bayenghemois et 8.50 € par enfant des communes extérieures

Bayenghémois 2026

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067.00 €	
1er Enfant	41	8.20	46.00	9.20
2ème enfant	40	8.00	44.00	9.00
3ème enfant et +	39	7.80	43.00	8.80

Extérieurs 2026

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067.00 €	
1er Enfant	48.00	9.60	53.00	10.60
2ème enfant	47.00	9.40	52.00	10.40
3ème enfant et +	46.00	9.20	51.00	10.20

Garderie CLSH 2026 : forfait semaine 6.00 € par enfant bayenghemois et 9.00 € par enfant des communes extérieures

Bayenghem 2025 -tarifs période estivale :

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067 €	
1er enfant	43.00	8.60	48.00	9.60
2ème enfant	42.00	8.40	47.00	9.40
3ème enfant et +	41.00	8.20	46.00	9.20

Extérieurs 2025 -tarifs par semaine période estivale

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067 €	
1er enfant	51.00	10.20	56.00	11.20
2ème enfant	50.00	10.00	55.00	11.00
3ème enfant et +	49.00	9.80	54.00	10.80

Extérieurs 2025 -tarifs par semaine période estivale

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067 €	
1er enfant	51.00	10.20	56.00	11.20
2ème enfant	50.00	10.00	55.00	11.00
3ème enfant et +	49.00	9.80	54.00	10.80

Bayenghémois 2026

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067.00 €	
1er Enfant	44.00	9.00	49.00	9.80
2ème enfant	43.00	8.80	48.00	9.60
3ème enfant et +	42.00	8.40	47.00	9.40

Extérieurs 2026

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 €		QF > 1067.00 €	
1er Enfant	52.00	10.40	57.00	11.40

2ème enfant	51.00	10.20	56.00	11.20
3ème enfant et +	50.00	10.00	55.00	11.00

SUPPLEMENT POUR CAMPING 2025: 5.00 € / nuit et par enfant Bayenghémois
5.50 € / nuit et par enfant communes extérieures

SUPPLEMENT POUR CAMPING 2026: 6.00 € / nuit et par enfant Bayenghémois
8.00 € / nuit et par enfant communes extérieures

Location de salles 2026

Salle polyvalente : caution de 1000.00 €

Durée	Bayenghémois	Extérieurs	Associations de Bayenghem	Associations extérieures	Observations
Week end	450.00 €	600.00 €	<i>Gratuit 2 fois par an et 3^{ème}, facturation des charges</i>	<i>A but non lucratif, statuts exigés 450.00€</i>	<i>Cuisine comprise Tri des déchets obligatoire, en cas de non-respect, 100.00€ seront facturés</i>
Courte durée	250.00 €	300.00 €	Néant	Néant	<i>Cuisine non comprise, sans vaisselle Tri des déchets obligatoire, en cas de non-respect, 100.00€ seront facturés</i>

Tarifs 2026 Salle restauration :

Durée	Bayenghémois	Extérieurs	Observations
Week end	250.00 €	350.00 €	<i>Cuisine comprise Tri des déchets obligatoire, en cas de non-respect, 100.00€ seront facturés</i>
Caution 1000 €			

Salle du Moulin

Bayenghémois.....200.00 € et conso gaz toutes l'année*

Communes extérieures limitrophes...300.00 € et conso gaz toute l'année*

Communes extérieures.....350.00 € et conso gaz et électricité toute l'année*.

Caution..... 1 000.00 €

*la facture est arrondie à l'euro supérieur et ne sera pas émise en dessous de 1.00 €

Reprise des poubelles obligatoires

Limité à 2 locations à titre gracieux pour les associations et à partir de la 3^{ème}, les charges seront facturées.

Les annexes des locations sur les prix de la vaisselle sont annexés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les tarifs pour 2026 comme présentés par la commission finances ci-dessus
- d'approuver les tarifs concernant la vaisselle et ménage lors des locations de la salle polyvalente

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq

Jean-Michel BOUHIN